



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

installations nucléaires

Question écrite n° 27841

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le dysfonctionnement lors d'un transfert entre deux cuves sur le site de Tricastin (Vaucluse). 75 kg d'uranium auraient été déversés dans les cours d'eau proches de cette usine. Il souhaiterait connaître les conséquences précises de cette fuite d'uranium, afin de pouvoir rassurer une certaine partie de la population.

## Texte de la réponse

L'incident survenu sur le site nucléaire de Tricastin a entraîné une fuite d'environ 74 kg d'uranium dans l'environnement. Les autorités préfectorales de la Drôme et de Vaucluse ont rapidement pris des mesures de nature à assurer la protection des personnes, y compris en ce qui concerne les mesures de restriction de consommation d'eau issue de certains captages privés. Ces mesures de restriction ont été levées le 22 juillet 2008. Un plan de surveillance renforcé des eaux de surface et souterraines de la région du Tricastin a été maintenu. Une pollution vraisemblablement historique existe sur ce site. Elle fait actuellement l'objet d'études spécifiques. Les analyses réalisées à ce jour n'ont pas montré de marquage significatif de l'environnement lié à cet événement. Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire attache une importance toute particulière aux questions soulevées. C'est notamment pour cette raison qu'il a saisi le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire à la suite de cet incident. Il a décidé de s'approprier l'ensemble des recommandations que le Haut Comité a formulées. Il veillera à ce qu'elles puissent trouver une application concrète dans les meilleurs délais.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27841

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 2008, page 6284

**Réponse publiée le :** 23 décembre 2008, page 11133